

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU SAMEDI, 4 FEVRIER 1797.

Extrait des Nouvelles de Paris, des 25 & 26 Janvier.

Le Rédacteur a publié aujourd'hui les deux articles suivans :

Le Directoire exécutif a nommé le général Hoche au commandement en chef de l'armée de Sambre et Meuse, qui avoit été provisoirement donné au général Moreau.

Les préparatifs pour une seconde et importante expédition maritime, redoublent avec la plus grande activité. Toutes les ressources de la France, et la France républicaine a assez prouvé qu'elle ne manquoit jamais de ressources quand il s'agissoit de vaincre, vont être déployées sur nos plages, depuis si longtems dépositaires de glorieux souvenirs, pour montrer enfin aux Anglois quelle est la supériorité d'une puissance qui a des guerriers, sur celle qui n'a que des matelots.

La même feuille en annonçant le départ du ministre de l'intérieur pour la Belgique, s'exprime ainsi: Il doit tout disposer pour mettre la constitution en pleine activité dans toute l'étendue de ces départemens, qui, après avoir momentanément éprouvé les maux inévitablement attachés aux lois provisoires, sont dignes enfin de jouir de tous les avantages d'une législation stable & protectrice. Son caractère personnel est bien propre à lui concilier la confiance des habitans, & le choix des hommes dont il est accompagné ne peut qu'ajouter aux espérances de succès qu'il porte avec lui. Il est chargé en même tems de reconnoître les ressources que ces provinces peuvent offrir pour la restauration de nos forces navales. Déjà le ministre de la marine a envoyé un agent spécial à Anvers, qui s'occupera des moyens de faire concourir les avantages de la liberté de la navigation de l'Escaut & de leurs richesses territoriales, aux entreprises maritimes & commerciales dont elles sont appelées à partager avec nous les avantages.

Le gouvernement vient de publier une lettre

du général Buonaparte, qui annonce de nouveaux succès en Italie (voyez notre No. 33). Le journaliste officiel fait différentes réflexions à ce sujet, qu'il termine ainsi: Les heureux présages qui annoncèrent les trophées de la dernière campagne, se renouvellent aujourd'hui, & il est doux d'espérer que Vienne & Londres n'y seront pas insensibles.....

Suivant un de nos journalistes, le général Hoche assure que son entreprise étoit imminente. La tempête n'est pas, selon lui, ce qui a fait échouer l'expédition; la principale cause qu'il en donne, est l'indiscipline de nos marins, et la foiblesse de notre code maritime. L'espèce d'hommes qui se consacre au service des mers, ne peut être conduite utilement que par des lois sévères. Hoche accuse ensuite de son malheur la frégate qu'il montoit, dont la mauvaise marche, jointe aux brumes, a empêché l'ensemble nécessaire au succès de cette expédition. Il pense que si Bouvet ne se fût point opposé à la courageuse résolution de Grouchy, l'expédition auroit eu lieu, malgré tous les obstacles qu'elle avoit rencontrés. Il pense qu'avec les troupes qu'il avoit sous ses ordres, et les intelligences qu'il s'étoit ménagées, l'Irlande ne pouvoit opposer de résistance suffisante contre les 6 à 8,000 hommes qui s'y seroient réunis. Il se loue beaucoup du généreux dévouement de l'administration du Finistère, dont le zèle a surmonté tous les obstacles qu'opposoit au départ de la flotte la pénurie de plusieurs objets de première nécessité. Les administrateurs eux-mêmes, se sont cotisés pour subvenir aux besoins essentiels: aussi le premier soin du général a-t-il été de soulager ce département, en donnant des ordres, dès le moment de son arrivée à la Rochelle, pour que l'armée d'Irlande fût répartie dans les départemens voisins.

On s'occupe de faire le procès à l'amiral Bouchet (dit la *Quotidienne*). On veut faire la parodie de l'amiral Bing. Il va être traduit devant une cour-mission militaire. Les généraux attribuent l'influence de l'expédition à l'indiscipline des marins; les marins l'attribuent aux tempêtes; le général Grouchy l'attribue aux journalistes; on saura peut-être un jour qui a raison, des marins, des généraux, des journalistes ou des tempêtes: en attendant, on paroît faire de nouveaux préparatifs à Brest.

La *Gazette Française* nous assure qu'on a distribué le 20, dans le faubourg Saint-Antoine, une somme de 80,000 livres, à la suite d'un repas de plus de cent couverts, où ont assisté des députés connus par leur attachement à la faction d'Orléans. On a distribué les rôles et les emplois de la conspiration; l'un est chargé des affiches, l'autre des pamphlets; quelques-uns sont chargés de la fabrication des lettres supposées, d'autres doivent *travailler* l'esprit du soldat; un grand nombre font le rôle d'espions auprès des députés proscrits; les plus fanatiques doivent assassiner les gouvernans opposés à la faction.

M. l'abbé Salomon, ancien conseiller clerc au parlement de Paris, auditeur de rote à Avignon, arrêté depuis trois mois, comme prévenu de machinations avec les ministres du pape, vient d'être acquitté par le tribunal criminel du département de la Seine. La déclaration du jury étoit conçue dans les termes suivans: Il n'est pas constant qu'il y ait eu de *machinations* avec les agens d'une puissance étrangère. Il est constant qu'il y a eu des *intelligence* avec les agens d'une puissance étrangère. Il est constant que le C. Salomon a eu ces intelligences. Il n'est pas constant que le C. Salomon ait eu ces intelligences dans les intentions du crime. Il n'est pas constant que ces intelligences aient eu pour objet d'engager une puissance à exercer des loix contre la France. Il n'est pas constant qu'il y ait eu des intelligences avec les *ennemis* de la France; sur cette déclaration, le tribunal a déclaré M. Salomon déchargé de toute accusation. — Le public qui s'étoit porté en foule pour assister à cette cause intéressante, a témoigné sa satisfaction de ce jugement, par des applaudissemens qui n'ont cessé, que lorsque le président du tribunal a rappelé la loi qui défend tout signe d'approbation ou d'improbation. Un incident très remarquable de cette cause, et qui peut être d'une très grande conséquence; c'est que le défenseur officieux ayant demandé le rejet des lettres qui étoient l'unique base de l'accusation, comme saisies illégalement par la violation du secret des postes, le tribunal a passé

outre, reconnoissant que les lettres saisies à la poste pouvoient être des pièces d'accusation.

On écrit de Madrid que Dom Ramon de Sallas avoit été condamné à deux ans de prison, par le tribunal de l'inquisition; ce jugement a été cassé par le Prince de la Paix. La cour d'Espagne aime mieux l'inquisition de la liberté que celle de l'évangile. (*Feuille du Jour*).

Tout le monde convient que la paix sera toujours le meilleur plan de finances pour la France. Il étoit donc bien naturel que la situation déplorable du trésor public, exposée dans le dernier comité secret, engageât quelques législateurs à faire entendre quelques propositions pacifiques. Bernard Lagrave est celui qui s'est exprimé avec le plus d'énergie; il a témoigné la juste indignation de ce que les représentans du peuple n'avoient été instruits que par les papiers anglois des détails de l'étrange négociation qui a eu lieu entre le Directoire et le lord Malmesbury; il a demandé que par un message au Directoire, le conseil exprimât le désir qu'il avoit de voir enfin terminer les calamités de la guerre. — Bailleul s'est étonné qu'on osât parler de paix avant que tous les ennemis de la république fussent soumis. Bailleul, après avoir épuisé son éloquence contre les députés qui conviennent que la paix est plus précieuse que la Belgique, contre le directoire, qui, selon lui, est capable de laisser reconquérir la Belgique, pour avoir un prétexte de la rendre, a demandé au conseil de décréter qu'on ne parleroit plus de paix, que la parole ne seroit plus accordée qu'aux amis de la guerre; mais le bon tems est passé, Bailleul a été entendu sans enthousiasme et sans murmures; ses sueurs, la fidélité de la mémoire, la beauté de son timbre, tout a été perdu. On assure qu'il parlera encore malgré son enrouement.

Les accusés devant la haute-cour ont failli s'échapper au moyen d'un trou qu'ils avoient fait dans le mur de leur prison. On a constaté, par un procès-verbal en bonne forme, quels étoient les instrumens et les mesures qu'ils avoient prises pour parvenir à leur but. Le journal des *Trois*, insinue que c'est l'accusateur public qui a fait fabriquer ces trous pour avoir un prétexte de resserrer davantage les *patriotes*, qui proféroient deux ou trois mille citoyens à Paris.

Les nouvelles de Lyon portent que les jacobins y avoient préparé, comme à Paris, un mouvement sous l'apparence royaliste, pour y avoir l'occasion d'assassiner ou de forcer le gouvernement à persécuter les prétendus royalistes. Les révolutionnaires Lyonnais crioient dans la nuit *vive le Roi*, tandis que leurs frères et amis

de Paris extormoient, à la messe, le *domine sal-
sum fac regem.* (Véridique.)

Une lettre de Brest donne l'état suivant de la
flotte :

Revenus dans les ports de Brest, de Rochefort & de
l'Orient: 15 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 4
corvettes, 4 flûtes. — Vaisseaux perdus: Le *Sé-
duisant* (jeté par les courans sur le grand Ste-
wens, rocher de l'Isle de Sein; près de 6 cents
hommes de l'équipage ont été sauvés par les
bateaux du pays). Le *Scévola*, quarante canons
(vaisseau rasé, coulé bas en pleine mer; l'équi-
page pris à bord de la *Révolution*). Les *Droits*
de l'Homme, (échoué dans la baie d'Andierne,
après avoir fait échouer la frégate angloise
l'Amazone; l'équipage des deux batimens a été
sauvé). — Frégates perdues: *L'Impatience*, perdue,
corps et biens au Cap Missen, près la baie de
Bantry; 7 hommes sauvés sur un bâtiment an-
glois qui a été pris ensuite). La *Surveillante*,
(coulée bas dans la baie de Bantry; l'équipage
a été sauvé). — Vaisseaux à rentrer: Aucun. —
Frégates à rentrer: La *Torine* (prise). — Corvettes
à rentrer: La *Mutine* (prise), le *Voligeur*. — Flûtes
à rentrer: La *Ville de l'Orient* (prise) la *Justine*
(prise sous le nom de *Juste*). Le *Suffien* (prise).

Nos extravagances infestent la Hollande & menacent l'Es-
pagne; la digue qui retient encore le torrent de la démocracie
sur les bords du Guadalquivir, est entamée de toutes
parts; & sans un miracle de la Providence, tout l'état en
va être inondé. — Quant à la Hollande, elle en est sub-
mergée. On mande de la Haye que la démocracie la plus
absurde & la plus funeste s'y organise. Le peuple y exer-
cera ses droits immédiatement, sans frein & sans règle,
c'est-à-dire l'anarchie. A Amsterdam, par un règlement
nouveau, il commande à ses magistrats, & les juge. Cha-
que magistrat doit individuellement compte au peuple souve-
rain des motifs qui auroient pu le porter à méconnoître ses
volontés; & si un tiers du peuple improuve ses motifs, le
fonctionnaire doit céder sa place à un citoyen plus com-
plaisant & plus docile aux caprices populaires. Ce qui re-
double le danger de cette anarchie organisée, c'est qu'un
bataillon de troupes hollandoises, faisant partie de la gar-
nison d'Amsterdam, & censé pour être dans le meilleur es-
prit, vient d'être retiré de cette ville. On attribue cet évé-
nement aux intrigues du général Daendels, auprès de l'offi-
cier français qui commande ici en l'absence de Beurnonville.
Un libraire de Grave, dans un brillant prospectus, annonce
la formation d'une société dont l'objet est de nous élever,
& par notre exemple, l'univers entier, au culte de la rai-
son & de l'Être-suprême, qui, comme l'on sait, nous étoit
demeuré inconnu jusqu'à ce jour.

On écrit d'Amérique, en date du 15 Décembre, qu'enfin
la question vient d'être décidée entre la liberté & l'anarchie.
M. John Adams a été élu à la présidence des États-Unis,
par une majorité de cinq voix.

Les amateurs de révolutions, soutenus d'une influence
étrangère, avoient fait jouer tous les ressorts du machiavé-
lisme jacobin, pour porter M. Jefferson, connu par des
principes favorables à la démocracie extrême. On leur
attribue les incendies qui viennent de ravager New-York et
Savannah. — Heureusement pour le salut de l'Amérique,
les vrais citoyens du pays l'ont emporté sur cette classe

d'hommes, qui, au lieu de se former une propriété au
fruit d'un travail honnête, courtoient volontiers le monde
pour faire des révolutions, dans lesquelles ils ne peuvent
jamais rien perdre, & où ils ont toujours quelque espoir au
pillage. M. Adams occupoit après Washington la seconde
place de l'Amérique. Il étoit vice-président des États-Unis,
& président du sénat.

Hier, un message du directoire a annoncé
au conseil des 500 le résultat des avantages
reimportés par Buonaparte. Les membres ont
fait retentir la salle d'applaudissemens très
bruyans, et sur la demande de l'un d'eux, le
conseil a déclaré que l'armée d'Italie n'a pas cessé de
bien mériter de la patrie. — Jean-de-Brie a pris
ensuite la parole: „Je ne viens point (a-t-il dit)
exprimer les sentimens que nous inspirent les
nouveaux triomphes des défenseurs de la li-
berté; les expressions les plus énergiques ne
pourroient rendre ce que nous sentons tous.
Elle est prodigieuse la victoire que nous ve-
nons de remporter, mais ce n'est point à des
républicains qu'elle paroitra incroyable (on rit).
— Après ce début, l'orateur a divisé les fran-
çois en deux classes; ceux qui applaudiront à
la victoire de Buonaparte, et ceux qu'il sup-
posé en pleurer de rage et de douleur. Il a
surtout prodigué les épithètes les plus in-
jurieuses aux Journalistes. Jean-de-Brie a fini
par demander que les drapeaux plantés dans les
rangs ennemis, à Arcole, par Buonaparte et
Augereau, fussent donnés, au nom de la répu-
blique, à ces deux généraux. — La proposition
a été adoptée.

Tandis que les françois des armées versent
leur sang au dehors pour étendre encore davan-
tage les conquêtes du gouvernement; les fran-
çois de l'intérieur gémissent sous une foule de
maux auxquels on n'a pu trouver jusqu'à ce
moment de remède. Le directoire vient encore
de remettre au conseil des 500 un message, où
il s'exprime ainsi: De tous côtés, l'on n'entend par-
ler que de vols & d'assinsats: le nombre, l'audace des
brigands & des scélérats s'accroît chaque jour de plus
en plus. Il est notoire que ces désordres prennent, en
grande partie, leur source dans la lenteur, dans l'in-
action même de la justice; & l'on ne pourra se flatter
d'en arrêter les progrès, qu'autant que les magistrats
chargés de la répression des délits auront été mis à
portée d'exercer la surveillance & les fonctions qui
leur sont déléguées. — Plus loin, le directoire dit:
Le débordement affreux de tous les vices, de tous les
crimes, rend plus instances que jamais, les mesures à
prendre sur tous ces points. Il propose ensuite d'ac-
corder une rétribution raisonnable à tous les
membres des tribunaux.

La chute des mandats est effrayante depuis
quelques jours: Ils sont actuellement à un pour-
cent de leur valeur nominale, et bientôt ils

seront au pair des assignats. Il résulte de ce discrédit absolu du papier-monnaie que le gouvernement devra faire toutes les dépenses nécessaires à la continuation de la guerre, en numéraire effectif.

De l'Italie, le 26 Janvier.

Il se confirme que les anglois ont entièrement quitté le territoire de la Toscane, après y être restés 50 jours. L'on continue d'assurer qu'ils ne tarderont pas à évacuer aussi l'isle d'Elbe et Portoferraio, pour se retirer à Gibraltar. La cour de Florence a fait, dit-on, des démarches pour engager les françois à abandonner Livourne, afin de rétablir le commerce dans ses ports, conformément aux loix d'une stricte neutralité.— L'on apprend que les corsaires barbaresques ont pris les batimens napolitains qui transportoient la garnison de Longone, quoiqu'ils fussent escortés par des batimens de guerre; ils se sont également emparés de navires marchands génois sur lesquels se trouvoient des recrues allemandes destinées pour Naples.

La cour de Rome continue de faire passer des troupes dans la Romagne; le corps qui s'y trouve rassemblé, doit être déjà considérable. On a suffisamment garni les postes de Citta di Castello et d'Acqua-Pendente, afin d'empêcher une invasion. Outre les armes et munitions que l'on a accumulées de tous côtés, l'on attend encore

10 mille fusils de Trieste, dont S. M. Impériale a permis l'extraction.

Les Gazettes de Milan du 24 disent que l'on a intercepté une lettre du cardinal Busca, secrétaire d'Etat, à Mgr. Albani, envoyé du St. Siège à Vienne, de laquelle il résulte que S. S. est sur le point de conclure un traité d'alliance avec la cour de Vienne; qu'ensuite Elle publiera une proclamation où la guerre actuelle contre la France sera déclarée guerre de religion. Les mêmes feuilles annoncent que depuis quelques jours, il est arrivé à Milan environ 9000 prisonniers autrichiens. (C'est donc à-peu-près à ce nombre que l'on peut porter la perte des corps d'armée impériale dans les différentes actions qui ont eu lieu. Cette donnée doit paroître d'autant plus sûre, que tous les transports de prisonniers passent ordinairement par Milan, et que, du 16 au 24, ils avoient eu le tems d'arriver.)

Cours du change de Francfort, du 3 Février.

Amsterdam Cr. — Lettres à esj 133 1/2. à 2sm 132 7/8.
Hambourg — Lettres à esj. 150. à 2sm 149. 1/4. — Argent à esj 145 1/2.
Augsbourg — Lettres à esj. 100 1/2. — Argent à esj 100.
Vienne — Lettres à esj 99 1/2. à 2sm 99.
Londres — Lettres à 2sm 144.
Bâle en écus neufs. — Lettres à esj. 101. — Argent à esj 100 1/2.
Brême Louisd'or. — Lettres à esj. 107 1/2.

CITATION.

* * De la part du royal Tribunal pour les nobles en Moravie & Silésie, on fait savoir par l'édit présent: que Monsieur Emanuel Marie de Cock, conseiller des finances, pensionné des Pays-Bas, est mort intestat le 29 Novembre 1796, & qu'on a constitué, pour soutenir les intérêts de l'héritage, le docteur des droits & avocat provincial, Auguste Schindler, pour curateur.

Le curateur ci-nommé ayant apperçu dans les papiers du feu M. de Cock l'existence d'un frère nommé Charles François, & d'une sœur Thérèse de Cock, va notifier au dit Tribunal, & prie de vouloir citer par journement M. Charles François, Mlle. Thérèse de Cock, & tous ceux qui se croient autorisés à faire valoir des prétentions sur l'héritage de feu M. de Cock.

Ce pourquoi, on ne balance pas de consentir à la demande du curateur, & de citer par la teneur du présent M. Charles François, Mlle. Thérèse de Cock ci-devant demeurants à Bruxelles, comme aussi tous ceux qui auroient intention & se croiroient autorisés à faire valoir des prétentions légitimes à cette succession, à l'effet de justifier authentiquement pendant l'espace défini, savoir le 30 Juin de l'année prochaine 1797, leurs droits soit de succession ou de quelque autre titre.

Brunn en Moravie le 14 Décembre 1796.

MUNZER, secrétaire.

* * On prie M. Jean Pfeiffer, natif de Sarre-Louis, Provincial des Augustins de France, de donner son adresse au Bureau de ce Journal.

* * Plusieurs appartemens, garnis ou non garnis, à louer dans un des meilleurs quartiers de la ville; s'adresser Lett. G, No. 158.

* * M. l'abbé Aumont prie M. l'abbé Le Tellier, de Frené Lamese, diocèse de Sées en Normandie, de lui donner de ses nouvelles à Erlangen, en Franconie.

* * On désireroit trouver à acheter ici une Berline, propre, à col de Cigne; s'adresser au Bureau de ce Journal.

* * On a des choses intéressantes à communiquer à M. de Julvecourt, ci-devant conseiller au Parlement de Metz; on le prie de donner son adresse au Bureau de ce Journal.